



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Vendredi 17 avril 2020

*Le bulletin d'adhésion 2019-2020 est en ligne [ICI](#) [adhésion en ligne ici](#)*

*En cette période particulière, toute l'équipe du SNUipp-FSU 66 se mobilise pour continuer à vous informer, vous conseiller, vous accompagner, notamment en vue du Mouvement 2020 ! Contactez- nous par mail à [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr), par téléphone au 04 68 50 78 44.*



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)



## Mouvement 2020 : le SNUipp-FSU 66 à vos côtés !

Notre site dédié au mouvement, E-dossier Mouvement 66 est à jour avec les éléments contenus dans la circulaire.

Il est donc accessible [ICI](#)

Nous t'invitons d'ores et déjà à nous contacter par mail ([snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)) si tu as des interrogations ou des demandes de précisions sur la circulaire, la procédure, le barème, etc...

**Nous proposons également à celles et ceux qui le souhaitent deux rencontres Mouvement 2020 en visioconférence le :**

Le lundi 20 avril 2020 de 10h à 12h, inscription [ICI](#)

Le mardi 21 avril 2020 de 10h à 12h, inscription [ICI](#)

## TRS mais pas simple pion

Avec le redécoupage des circonscriptions Roussillon et Riberal, les écoles du secteur de collège de Thuir passent désormais dans la circonscription Roussillon et celles du secteur de collège de Toulouges se retrouvent attachées à la circonscription Riberal.

Cette modification impactera les TMB qui verront leur secteur d'intervention modifié et les collègues TRS de ces deux secteurs de collège, travaillant dans les écoles qui vont changer de circonscription. Concrètement, avec ce redécoupage, le DASEN a annoncé que ces collègues n'auraient pas de priorité pour rester sur leurs écoles d'intervention, écoles où ils sont souvent en poste depuis un certain nombre d'années.

Les représentants du SNUipp-FSU 66 avaient anticipé cette situation injuste pour les collègues TRS en interpellant à plusieurs reprises le DASEN :

- En amont du CTSD, lors de la CAPD du vendredi 13 mars 2020, nous avons posé la question du devenir des TRS de ces deux circonscriptions, en particulier ceux intervenant dans les écoles qui changent de circonscriptions. Nous avons demandé alors qu'ils aient la possibilité de choisir de rester sur leurs anciennes écoles (si au moins la moitié de leur groupement était inchangée). Ce jour-là, nous n'avons pas eu de réponse claire de la part du DASEN. Il nous a

---

répondu qu'il y réfléchirait.

- Le jeudi 9 avril, le CTSD s'est tenu. Lors de cette instance, le redécoupage de ces deux circonscriptions a été acté par l'administration. Nous avons donc réitéré notre demande déjà faite en CAPD et pour laquelle nous n'avions pas eu de réponse. Notre requête dûment argumentée n'a pourtant pas été retenue par le DASEN.

La parution de la circulaire du mouvement intra-départemental le lendemain, nous l'a confirmé. Rien n'est dit à ce sujet.

Depuis, nous avons de nombreux retours de collègues TRS forts mécontents de ce changement imposé. Ils sont souvent implantés dans ces écoles depuis de nombreuses années, complétant des collègues à temps partiels ou ayant des décharges particulières ; certains remplaçant même des collègues ayant des décharges totales.

C'est pourquoi, nous avons décidé de demander une audience auprès du DASEN afin de lui demander de revenir sur cette décision.

Si tu es dans ce cas, n'hésite pas à nous contacter. Nous te tiendrons informé-e de l'avancée du dossier.

Nous te proposons aussi d'envoyer un courrier à ton IEN, sur ce modèle :

*Monsieur,*

*J'ai appris qu'un changement administratif a amené un réaménagement des circonscriptions Riberal et Roussillon. A cette occasion, certains postes de TRS devraient voir leur secteur d'intervention évoluer. Or rien n'apparaît sur le site de la DSDEN et je n'ai reçu aucune information directe sur cette situation. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est afin que je puisse me préparer au mieux si cela m'amène à participer au mouvement ? Dans ce cas, je vous demande d'octroyer à tous les TRS concernés une priorité sur leur ancienne et leur nouvelle circonscription ; seul moyen pour eux de retrouver leur groupement actuel.*



**11 mai ?**

**Un retour à l'école qui soulève doutes et inquiétudes...**

Avec l'annonce de la réouverture progressive des écoles dès le 11 mai le Président de la République a créé la surprise et surtout l'incompréhension à la fois dans la profession enseignante, mais également au sein de la communauté scientifique et médicale ou encore dans l'opinion publique.

Le SNUipp-FSU 66, principal syndicat des professeurs des écoles, prend acte des annonces du Président. Son allocution soulève toutefois de nombreuses questions...

---

---

**Des inquiétudes quant à la situation sanitaire à l'école :** Le retour progressif à l'école à partir du 11 mai laisse songeur quand dans le même temps tous les lieux publics restent fermés ! Les jeunes élèves ne peuvent pas respecter facilement les gestes barrières et peuvent être porteurs sains du virus. Comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand près de 900.000 professeurs et 12 millions d'élèves seront rassemblés en classe ? Sans parler de la sieste en maternelle, des parents nombreux devant le portail, des repas à la cantine... Cette annonce n'est pas du tout sérieuse. De plus, comme l'a demandé le CHSCT ministériel du 3 avril, il faudrait pouvoir tester tous les personnels et élèves avant la reprise, mais aussi proposer des protections adaptées en grand nombre...

**De l'incompréhension par rapport à l'absence de dépistage massif :** à l'échelle du pays, seul un dépistage massif pourrait permettre d'isoler et de soigner rapidement tous ceux qui sont atteints du virus. Mais annoncer que le dépistage ne sera proposé qu'aux personnes qui ont des symptômes, c'est acter qu'on ignore la période d'incubation et qu'on laisse circuler le virus !

**Des interrogations sur les motivations de ces choix :** le Président laisse entendre qu'il faut vite rouvrir les écoles pour accueillir les élèves, afin que les parents puissent retourner travailler et relancer l'économie rapidement. Mais la priorité devrait être la santé de la population et non l'impact économique ! C'est ce qui devrait motiver l'ensemble des décisions, à commencer par la fermeture temporaire des entreprises non-essentiels, pour se concentrer sur la lutte contre la pandémie.

**Des doutes quant aux bonnes intentions affichées pour « le jour d'après » :** la crise actuelle a montré le rôle essentiel des Services Publics, la nécessité de lutter contre les inégalités sociales, les efforts à fournir du point de vue écologique, l'importance des soignants en première ligne et des métiers de la « 2ème ligne », dont les enseignants...

Il faut donc repenser le logiciel sur le plan économique, social et écologique ! C'est la raison pour laquelle des organisations associatives et syndicales dont la FSU ont publié une tribune :



La tribune / signer la pétition [ICI](#)

Mais les faits sont têtus... Alors que le confinement creuse les inégalités scolaires, les moyens de lutte contre les difficultés scolaires sont largement insuffisants et les décisions prises ces dernières années vont à l'encontre de la communication de Blanquer sur ce point : suppressions de postes RASED, disparition des postes plus de maîtres que de classes, nombre total de créations de postes en berne, suppressions de postes en établissement spécialisés, départs en formation CAPPEI en forte baisse (un par an pour l'ensemble des P.O. !), etc...

En tirant les leçons de la crise actuelle, il faudrait au contraire donner massivement des moyens aux Services Publics pour lutter contre les inégalités. C'est ce que revendique et continuera à revendiquer le SNUipp-FSU.

---

---

## Les exigences du SNUipp-FSU

(Courrier adressé par le SNUipp-FSU à Jean-Michel Blanquer)

**Seule la santé de toutes et tous doit guider le processus de déconfinement.** Il doit, dans la logique du confinement lui-même, d'abord répondre aux enjeux sanitaires de la propagation du Covid19 et viser la protection des populations. Aussi, dans la mesure où aucune autorité sanitaire ne conforte le choix du 11 mai, cette date de déconfinement semble prématurée au vu de l'évolution de l'épidémie, et ce, quelles que soient les conditions. Il ne faut donc pas précipiter le déconfinement sous prétexte de vouloir relancer l'économie au plus vite.

La réouverture des écoles ne pourra donc se faire qu'en respectant une série de conditions clairement identifiées pour ne pas mettre pas en danger l'ensemble de la société. Ce processus de reprise de l'école devra être approuvé par la communauté scientifique et médicale.

**Il s'agit d'imposer un niveau de protection optimum des personnels et des élèves** pour ne pas créer de potentiels « clusters » scolaires qui relanceraient l'épidémie. Il faut s'appuyer et tirer des leçons de l'exemple des écoles ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise qui montre que la contamination en leur sein est loin d'être exclue. Le passage à une plus grande échelle de l'accueil des enfants n'est pas sans risque. La réouverture des écoles ne règlera pas le problème des inégalités qui ont été mises en lumière durant le confinement. Le retour à l'école devra monopoliser les personnels spécialisés, médicaux, sociaux pour prendre en compte toutes les difficultés et engager une réflexion pour bâtir une école qui permette durablement de lutter contre les inégalités. Par ailleurs, alors qu'il semble inenvisageable d'accueillir tous les élèves en même temps pour des raisons sanitaires, tous les élèves devront néanmoins être accueillis dans les écoles.

**La période de retour à l'école ne peut en outre aucunement s'accompagner de pressions sur le programme. Rappelons que, si l'école à la maison n'était pas l'école, l'école sous pandémie ne sera pas davantage l'école.**

**C'est uniquement si ces conditions sanitaires et pédagogiques sont respectées, avec l'aval la communauté scientifique et médicale, que les écoles pourraient être réouvertes.**

**Nier les conséquences prévisibles d'une réouverture des écoles sans les précautions nécessaires constituerait une faute grave.**

## Quelles conditions pour une « école ouverte » durant la pandémie ?

### 1) Les préalables indispensables

Tests de dépistage : proposer à tous les personnels (enseignant-es, AESH, AED, ATSEM, ...) comme aux élèves la possibilité d'un test de dépistage sérologique pour déterminer qui a été contaminé et qui est susceptible de l'être. Déterminer un protocole national en cas de contamination d'élèves et/ou de personnels pouvant conduire à la fermeture de l'école

Équipement et matériel : mise à disposition de masques en quantité suffisante, de savon, de gel hydroalcoolique, de serviettes et de mouchoirs jetables. Désinfection avant chaque demi-journée des locaux et du matériel scolaire collectif. Réaménagement des classes et des espaces pour respecter les distances barrières.

2) Les élèves : il s'agira de limiter drastiquement le nombre d'élèves accueilli-es dans l'école afin que les règles de distanciation sociales puissent être respectées dans la classe et dans tous les lieux d'accueil (préaux, cantine, garderie, transports en commun...). La taille de l'école comme le nombre de sanitaires existants, conditionnent le nombre maximum d'élèves accueillis. En élémentaire un maximum de 10 élèves par classe doit être appliqué. En maternelle, la question du retour à l'école des enfants se pose. Comment les accueillir, même en petits

---

---

groupes, tout en respectant ces mêmes règles ? Les personnels des écoles décideront en fonction des locaux et du nombre d'adultes présents. Une attention particulière devra être portée aux conditions d'accueil des élèves en situation de handicap.

**3) Les personnels** : les personnels dit « fragiles » et/ou à risque, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial, ne pourront être présents au sein des écoles, qu'ils soient enseignants ou non. D'autres personnels devront régulièrement garder leurs enfants quand ces derniers ne seront pas accueillis à l'école. Le nombre de personnels présent dans les écoles fluctuera donc et devra être anticipé pour organiser l'accueil des élèves. Les psychologues scolaires doivent pouvoir être auprès des équipes et des élèves, avec les RASED et la médecine scolaire notamment, pour mettre en place des espaces de parole car pour certains élèves, le confinement a pu être source d'une grande souffrance.

**4) L'organisation concrète des écoles et des apprentissages** : avant toute reprise, les personnels devront élaborer avec les collectivités locales et l'aide des acteurs de prévention, dont les CHSCT, des modalités précises d'organisation des écoles adaptées à de jeunes enfants pour tous les moments de la journée en fonction des locaux. Comment organiser la cantine, les récréations, le transport scolaire, l'accueil des parents, la garderie, l'échelonnement de l'accueil et de la sortie des élèves. Les équipes devront disposer d'un temps, suffisamment long et institutionnalisé, pour travailler à cette organisation en lien avec les autres personnels de l'école (ATSEM, AESH...).

Dans un premier temps, la réouverture des écoles permettra de reconstruire du lien, de rassurer, d'écouter les élèves sur leur vécu, de s'assurer de leur santé psychique et physique. Il s'agira d'abord de renouer avec des situations d'apprentissage, et non pas boucler le programme. Dans un second temps, les équipes réfléchiront à réajuster les programmes et aux activités pédagogiques des semaines à venir et à en informer les familles.

Nous invitons tous les collègues à nous faire remonter leurs questions, leurs remarques. Nous ne doutons pas que les injonctions diverses et variées reprendront de plus belle à la rentrée... Ne restez pas isolés, vos représentants du SNUipp-FSU 66 sont mobilisés pour vous accompagner et pour intervenir auprès des services de la DSDEN.

Le point de vue du SNUipp-FSU dans les médias [ICI](#)

La rubrique « Actus 66 Coronavirus » [ICI](#)

La foire aux questions du SNUipp-FSU National [ICI](#)



### Action sociale : mesures liées à la pandémie

La pandémie de covid-19 peut avoir des conséquences financières pour nombre de nos collègues. Des dispositifs sont mis en place par l'action sociale ministérielle, en particulier des aides exceptionnelles, mais aussi des prestations spécifiques et des prêts MGEN à 0%.

Lien sur le site du Rectorat (coordonnées des interlocuteurs) [ICI](#)

Lien sur le site de la MGEN [ICI](#)

---



## Une tribune à lire

### Au nom du pluralisme, taisez-vous !

Une déclaration d'Acrimed qui invite les économistes à gages, les chroniqueurs et les éditocrates qui depuis trente ans chantent les louanges du libéralisme, à se taire au nom du pluralisme comme de la décence la plus élémentaire.

Voilà trente ans que les libéraux occupent tout l'espace médiatique, chantent les louanges de la mondialisation heureuse, de l'Europe des marchés, et de la baisse des déficits publics.

Lire la suite [ICI](#)



### Stages du SNUipp-FSU 66

Suite à l'annonce de la prolongation de la période de confinement, le stage du mardi 12 mai « Pédagogies alternatives » est **reporté**.

**Nous conseillons aux collègues inscrits d'annuler leur demande de participation sur Accolad.**

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique [ICI](#)**

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : @snuipp66 Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**